

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/a009ff7d954453fca621d710>

Date d'obtention : 2023-10-26 17:40:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce protocole est simple, rapide et efficace. On doit suivre à la lettre les étapes de la trousse. Les appareils sont saisis rapidement ce qui minimise les risques de diffusion.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant ce que je dois faire... la démarche est claire et précise. Je crois que nous allons sauver beaucoup de temps lors des interventions. Je crois aussi qu'il est important de continuer à sensibiliser les jeunes aux danger que représente ce partage d'images intimes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois toujours intervenir de manière objective et respectueuse auprès des élèves concernés. Je dois également faire attention à l'aspect confidentiel afin de préserver les jeunes. On se doit d'agir de manière bienveillante.